

05 B 4301

CLEAVELAND ASSET MANAGEMENT

SARL au capital de 20.000 €

31, rue Tronchet
75008 PARIS

SIREN 481 118 123 RCS PARIS

G.T.C. de Paris
I M R

- 8 MARS 2006

N° DE DÉPOT 23279

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mil cinq et le seize décembre à quatorze heures, les Associés de la société à responsabilité limitée CLEAVELAND ASSET MANAGEMENT au capital de 20.000 € divisé en 20.000 parts sociales de valeur nominale de 1 €, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social sur convocation de la Gérance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- **SAS FINANCIERE ST ANDREWS,**
Représentée par son Président, Monsieur Dominique BONIN,
porteur de 12.800 parts sociales
n° 1 à 12800
- **Monsieur Dominique BONIN,**
porteur de 3.600 parts sociales
n° 12801 à 15200 et 17601 à 18800
- **Monsieur Laurent FERMAUT,**
porteur de 3.600 parts sociales
n° 15201 à 17600 et 18801 à 20000

soit au total 20.000 parts sociales
représentant l'intégralité du capital social.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer et elle est déclarée régulièrement constituée.

Elle est présidée par Monsieur Dominique BONIN en sa qualité de Gérant et Associé.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur certaines questions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire, et sur d'autres relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Il propose de commencer par les questions d'ordre ordinaire, dont l'ordre du jour est le suivant :

- Nomination d'un cogérant,
- Questions diverses.

L'Assemblée délibère après avoir entendu lecture des rapports de la Gérance.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, conformément à l'ordre du jour ci-dessus rappelé :

[Signature]

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des Associés déclare que, bien que la convocation à la présente Assemblée ait été orale, la présence de la totalité des Associés entraîne la validité des délibérations.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des Associés décide de nommer en qualité de cogérant avec les pouvoirs prévus aux statuts aux côtés de Monsieur Dominique BONIN, maintenu dans ses fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2006 et pour une durée indéterminée :

Monsieur Laurent FERMAUT,
né le 22 juin 1965 à ARMENTIERES (59)
demeurant à PARIS (75016) 56 rue d'Auteuil

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Laurent FERMAUT remercie l'Assemblée de sa confiance et déclare que rien ne vient s'opposer à sa nomination, qu'il accepte donc.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités nécessaires à l'application de la résolution précédente.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour de l'Assemblée délibérant en sa forme ordinaire, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président propose d'aborder les questions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, et dont l'ordre du jour est le suivant :

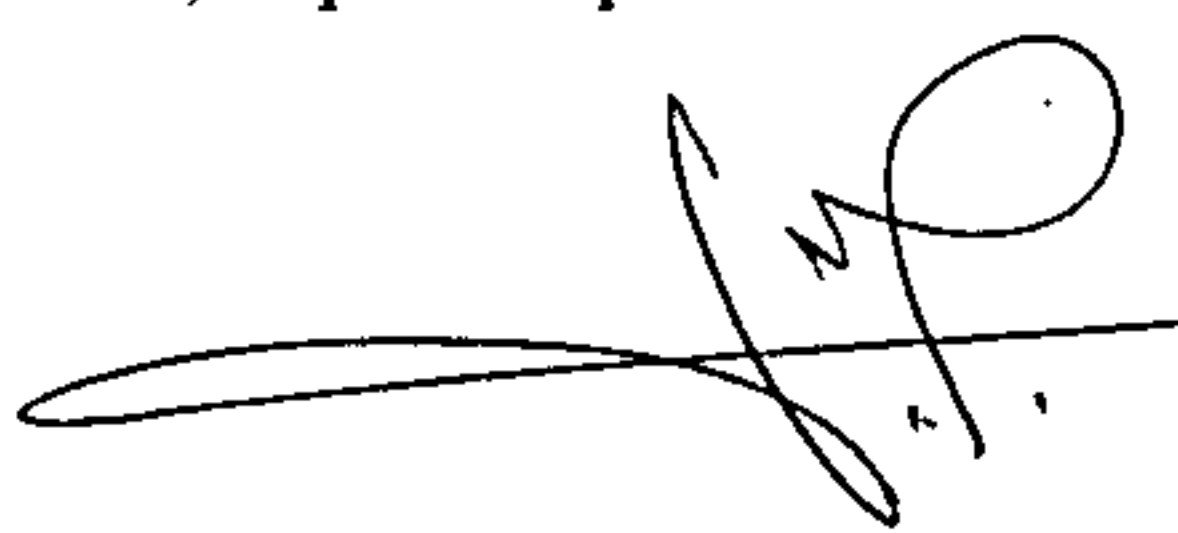
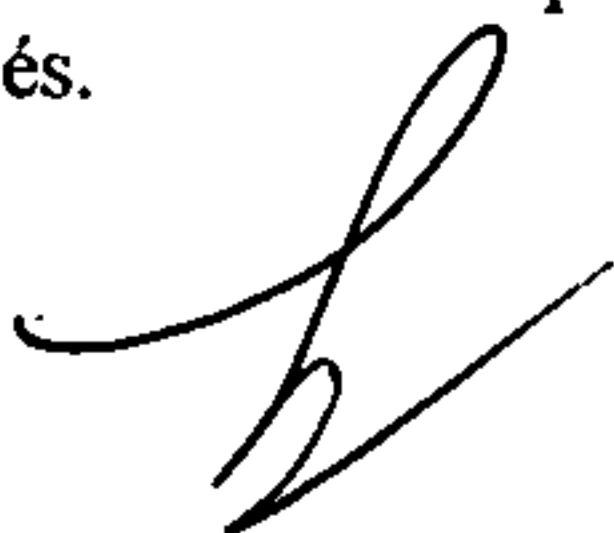
- Agrément d'un nouvel Associé,
- Questions diverses.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés, connaissance prise du projet de cession de parts qui lui a été soumis par la société FINANCIERE ST ANDREWS par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 14 décembre 2005, déclare approuver ledit projet et agréer la SAS DOM 4 en qualité de nouvelle Associée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quinze heures. Et de tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé et, après lecture, signé par les Associés.



CLEAVELAND ASSET MANAGEMENT

SARL au capital de 20.000 €

31, rue Tronchet
75008 PARIS

SIREN 481 118 123 RCS PARIS

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **FINANCIERE ST ANDREWS,**

SAS au capital de 60.000 €

dont le siège est à PARIS (75008) 31 rue Tronchet,

SIREN 481 210 862 RCS Paris,

Représentée par son Président, Monsieur Dominique BONIN,

Ci-après dénommée « la cédante »

d'une part

ET :

- **DOM 4,**

SAS au capital de 40.000 €

dont le siège est à PARIS (75001) 19 rue des Capucines,

SIREN 433 767 092 RCS Paris,

Représentée par son Président, Monsieur Barthélémy RAYNAUD,

Ci-après dénommée « la cessionnaire »

d'autre part

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

1. La SARL CLEAVELAND ASSET MANAGEMENT a été constituée selon acte sous seing privé en date du 14 février 2005, enregistrée le 17 février 2005 à la Recette des Impôts de Paris Europe Rome bord. 454/40 au capital de 20.000 € représenté exclusivement par des apports en numéraire.
2. La société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement : la gestion de tous biens et droits immobiliers ; la transaction en matière immobilière ; le service aux entreprises en toutes matières, notamment administratives, comptables, logistiques et de gestion courante ; la prise en participation dans toute activité, sous quelque forme que ce soit, se rattachant à l'immobilier ; toutes activités annexes et connexes ; et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié ou tous autres objets similaires ou connexes, de la manière la plus étendue.
3. Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 16 décembre 2005, Messieurs Dominique BONIN et Laurent FERMAUT sont cogérants de la société.

V B

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
EUROPE-ROME
Le 19/01/2006 Bordereau n°2006/181 Case n°76
Frais de
Timbre : 15 €
Total liquidé : 54 €
Montant reçu : soixante-neuf euros
L'Agent : soixante-neuf euros
Pénalités :
Frais 1071

4. Le capital social, fixé à la somme de 20.000 € et divisé en 20.000 parts de 1 € chacune, est réparti de la façon suivante :

- SAS FINANCIERE ST ANDREWS 12.800 parts sociales n° 1 à 12800
- Monsieur Dominique BONIN 3.600 parts sociales n° 12801 à 15200 et 17601 à 18800
- Monsieur Laurent FERMAUT 3.600 parts sociales n° 15201 à 17600 et 18801 à 20000
20.000 parts sociales

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

CONVENTION

Objet

Par les présentes, la cédante cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à la cessionnaire qui accepte, quatre mille (4.000) parts sociales, numérotées de 1 à 4000 et entièrement libérées, qu'elle détient au sein de la société CLEAVELAND ASSET MANAGEMENT.

Propriété - Jouissance

À compter de ce jour et au moyen des présentes, la cessionnaire sera propriétaire des parts présentement cédées et en aura la jouissance. Elle aura droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours attribués à ces parts et sera subrogée dans tous les droits et obligations y attachés.

Prix

Le prix de la présente cession est fixé à la somme totale de quatre mille (4.000) euros, soit à la valeur nominale, que la cessionnaire verse ce jour à la cédante, qui en donne valable quittance.

Agrément

En application de l'article 10 des statuts de la société et suite aux lettres recommandées avec accusés de réceptions de demande d'agrément du 14 décembre 2005, la présente cession a été agréée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 décembre 2005.

Signification

Conformément aux stipulations de l'article 1690 du Code Civil, la présente cession sera signifiée par acte extrajudiciaire à la société CLEAVELAND ASSET MANAGEMENT ou remise à son Gérant contre décharge.

Enregistrement

Il est précisé ici pour l'Administration de l'enregistrement que les parts présentement cédées représentent des apports en espèces fait à la société, que la société n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et est soumise à l'impôt sur les sociétés.

V 

Capital social

À la suite de la cession qui précède, les parts sociales se trouvent réparties comme suit :

- SAS DOM 4 4.000 parts sociales n° 1 à 4000
- SAS FINANCIERE ST ANDREWS 8.800 parts sociales n° 4001 à 12800
- Monsieur Dominique BONIN 3.600 parts sociales n° 12801 à 15200 et 17601 à 18800
- Monsieur Laurent FERMAUT 3.600 parts sociales n° 15201 à 17600 et 18801 à 20000
20.000 parts sociales

Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leurs demeures respectives.

Frais

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la cessionnaire, qui s'y oblige.

Fait à *Paris*

Le *20/12/05*

En six exemplaires.

